

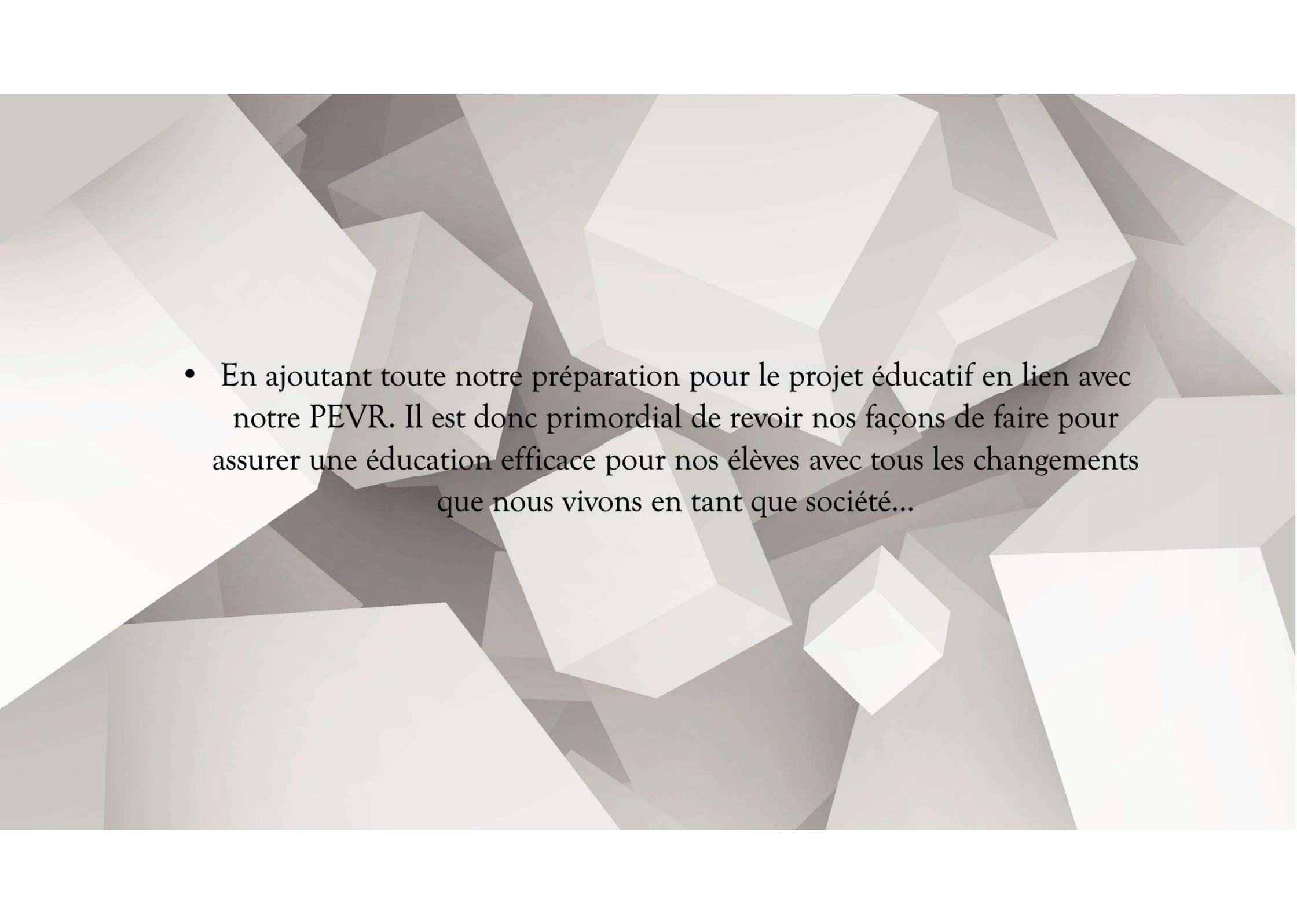


Besoins de l'IB



Difficultés d'apprentissage...

- ◇ Nos élèves ayant de plus en plus de retards académiques...
- ◇ Majoration de nos élèves nécessitant de la francisation.
- ◇ Augmentation de conflits chez nos petits, suite à la pandémie, donc besoin majeur de travailler un climat sain et sécuritaire.

- 
- En ajoutant toute notre préparation pour le projet éducatif en lien avec notre PEVR. Il est donc primordial de revoir nos façons de faire pour assurer une éducation efficace pour nos élèves avec tous les changements que nous vivons en tant que société...



Les irritants et les contraintes pour la logistique

- ◇ Degrés multiples (avec ou sans IB)
- ◇ Lourdeur de la tâche (composition des groupes: gestion des difficultés d'apprentissages / douance)
- ◇ Lourdeur du vocabulaire de l'IB (moins accessible pour les petits)

Les obligations administratives de rendre des comptes (retours de module, évaluation de l'IB)

Obligation de faire 6 modules malgré la clientèle qui s'alourdit.

Rigidité de l'IB. On ne tient pas compte de la réalité des milieux. Tout le monde doit se conformer.



- ◇ Plans de travail: 3 libérations, beaucoup d'argent, de temps et d'énergie pour aucune utilité réelle sauf satisfaire une norme (nous partageons le contenu de nos modules autrement)
- ◇ Mise à jour de tous les plans de travail avec la nouvelle coquille
- ◇ Préparation de la visite alors que rien n'a été fait depuis 2 ans = charge de travail énorme (nous préparons habituellement notre visite pendant 4 ans)

- Rétention du personnel. Changements fréquents de profs: toute une lourdeur de «former IB» pour les anciens. Cette année, nous avons 10 nouveaux et nouvelles enseignantes
- Difficile pour la coordination de s'investir vraiment dans le programme: changement fréquent d'adjointe + pourcentage réduit.
- On augmente à chaque année les frais de surveillance et le CÉ exprime une certaine réticence. Comment peut-on ajouter 90 \$ de frais IB alors que nous sommes une école de quartier indice 8 ?



- ❖ Mentorat obligatoire pour tous les profs de l'école (expo du PP) + présence lors de la soirée pour tous même si cela n'est pas dans votre tâche puisque l'IB n'est pas obligatoire, mais un choix. Mentorat: prévoir environ entre 3 à 5 hrs par prof selon les normes de l'IB.
- ❖ On peut offrir une cohésion d'école et un enseignement empreint d'une belle sensibilité internationale sans être IB. Les mots altruiste et empathique sont dans le Larousse, nous pourrions continuer sans aucune gêne à utiliser ces mots dans notre quotidien même si nous ne sommes pas IB.

-Par le passé, nous avons demandé à la SÉBIQ du support pour certains dossiers, notamment lors de notre demande de dérogation compétences transversales VS profil de l'apprenant. À chaque demande de support, on nous a dit que ne faisait pas partie de leur mandat. Le soutien qu'on nous offre maintenant qu'on pense à quitter semble plus intéressé qu'altruiste.

- Nous avons besoin de temps, d'autonomie et de souplesse, la SÉBIQ ne pourra jamais nous offrir ça !



- ◇ Le membership pour l'IB et la SÉBIQ + les formations obligatoires = coûts astronomiques
- ◇ Nous avons moins de formations pédagogiques parce que beaucoup de \$ passent dans les formations IB, présence au colloque
- ◇ Visite à Québec des directions (pas le même budget que les enseignants)



Le PEI (polyvalente St-Jérôme) effectuera une pige à partir de l'an prochain pour tout le monde étant donné que nous ne sommes plus un profil régional.

Selon la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire de notre CS :

PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER

Un projet pédagogique particulier est un projet approuvé par le directeur d'école sur proposition des enseignants se situant à l'intérieur de l'orientation générale approuvée par le conseil d'établissement et réalisé pour répondre aux besoins particuliers des élèves inscrits aux services de l'enseignement primaire ou secondaire

- LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

85. Le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves.